

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2024

N° 006-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

7 février 2024,

affichée le 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil

Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAIN, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents excusés : Mr STIENNE, Mr KRAWIEC

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION

Secrétaire de séance : Mr GOURNET

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé.

Objet : Vente de la parcelle AD 625 (issue de la division de la parcelle AD 475)

Vu l'avis favorable des commissions finances et travaux réunies le 11 décembre 2023 ;

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur LECLERE Jean Marc souhaite se porter acquéreur de la parcelle jouxtant sa propriété sise au 1 rue des géraniums à SAULT LES RETHEL.

Cette parcelle est non enclavée et propose un accès sur le domaine public, faisant partie du domaine privé de la commune elle ne présente pas un intérêt public.

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente de ladite parcelle communale cadastrée AD 625 (issue de la division de la parcelle AD 475) d'une superficie de 263ca au prix de 11 835€ (onze mille huit cent trente-cinq euros), soit 45€ le ca.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur (géomètre et notaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AD 625 de 263ca, au profit de Monsieur LECLERE Jean Marc, au prix de **11 835.00€ (onze mille huit cent trente-cinq euros)**.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

Le secrétaire de séance
Pascal GOURNET



Le Maire
Michel KOCIUBA

